



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Police cantonale POL  
Kantonspolizei POL

**Gendarmerie**

*2. Plainte*

Etabli par GOBET Martin, gend  
AUDERSET Steven, asp gend

Evénement n° :  
Lieu : Domdidier  
Date : **07.08.2020**  
Heures : 0815

## Audition personne appelée à donner des renseignements

(Art. 178 CPP)

Sur convocation, entendu(e) dans le cadre d'investigations policières :

Genre m  f

**MERINAT Jean-Daniel**, né le 03.10.1945 à Lausanne/VD, originaire d'Ollon/VD, retraité, domicilié à 1565 Vallon, Fin-de-Bin 4

Langue(s) parlée(s): **français**,

Représentant(e) légal(e)

Statut de séjour :

Autorisation du SPoMi valable jusqu'au

Tél. privé

Tél. prof

Tél. mobile : 079 / 241 79 96

E-mail :

En présence de : GOBET Martin, gend, directeur de l'audition et rédacteur du procès-verbal

### Informations juridiques

Vous êtes entendu(e) aujourd'hui en qualité de personne appelée à donner des renseignements dans le cadre d'une investigation policière ouverte contre DE JESUS FONSECA José Ricardo pour escroquerie (art. 178 CPP - art. 31 ss LPol).

Estimez-vous être apte à suivre l'interrogatoire? Oui.

Demandez-vous l'assistance d'un traducteur (Art. 158 al. 1 let. d CPP)?  Oui  Non

Il est porté à la connaissance des personnes présentes que cette audition est exécutée sur mandat du Ministère public.

Vous vous êtes spontanément annoncé(e) à la Police pour faire une déposition. Vous êtes immédiatement auditionné(e) et vos dépositions seront consignées dans le procès-verbal.

Vous n'êtes pas tenu(e) de déposer au sens de l'art. 178 let b à g et 180 al. 1 CPP. Nous attirons votre attention sur les articles 303 à 305 CP, respectivement sur les conséquences pénales possibles d'une accusation calomnieuse, de déclarations visant à induire la justice en erreur ou d'une entrave à l'action pénale. Votre déposition pourra être utilisée comme moyen de preuve.

Vous avez également le droit de refuser de témoigner s'il existe des relations personnelles avec le prévenu ou si vos informations sont protégées par le secret de fonction ou professionnel au sens de l'art. 168ss CPP.

*[Signature]*

Audition PADR : MERINAT Jean-Daniel

07.08.2020 / 0815

Avez-vous compris cela? Oui.

Etes-vous prêt(e) à faire une déposition? Oui.

### Audition sur les faits

1 **Vous êtes convoqué en date du 07.08.2020 au poste de Domdidier suite à une plainte pénale**  
2 **que vous avez déposée auprès du Ministère Public. Un rapport a été établi en 2018 (IC : 18-**  
3 **26406). Selon vous, de nouveaux éléments sont apparus lors d'une expertise du véhicule**  
4 **qui a eu lieu de 15.06.2020. Déterminez-vous.**

5 En date du 15.06.2020, je me suis rendu avec mon véhicule de marque Lamborghini Gallardo, FR  
6 76421 à l'OCN de Domdidier suite à une convocation. L'expert a constaté que les freins étaient  
7 endommagés ainsi que le phare avant gauche. Le phare présentait des anomalies (coupure,  
8 réparation artisanale des supports). Je tiens à préciser que lors de la dernière expertise en 2016,  
9 mon véhicule était passé sans souci, il y avait juste le frein à main à régler. Depuis la dernière  
10 expertise, j'ai roulé environ 2000 km. J'ai très peu roulé car je suis tombé malade. Mon véhicule  
11 était entreposé au garage FONSECA à Dompiere. Je pense que Monsieur FONSECA a pris des  
12 pièces sur mon véhicule et les a remplacées par des pièces défectueuses. C'est lors de la dernière  
13 expertise, soit le 15.06.2020 que j'ai réalisé ces nouveaux éléments. Je tiens à préciser qu'un ami  
14 soit COLLOMBO (Nom connu de la rédaction), a vu le  
15 garagiste FONSECA couper un phare à la scie sauteuse. Mon ami l'a vu  
16 dans le garage FONSECA. Il doit s'agir de mon phare. Je vous présente le phare présentant des  
17 coupures.

18 Je tiens à préciser, que je me suis présenté au garage Lamborghini à Porrentruy avec les  
19 échappements que le garage FONSCEA m'avait facturés. Il m'avait facturés une fabrication  
20 artisanale des échappements. Ce qui est totalement faux, ils ont juste été noircies (selon le chef du  
21 garage). Les plaquettes de frein d'une Lamborghini tiennent 40000km selon le chef du garage  
22 Lamborghini. Je n'ai fait que 2000km depuis la dernière expertise. Je pense que le garage  
23 FONSECA a dû changer mes plaquettes de frein avec des vieilles. Mon véhicule a maintenant  
24 117000km.

25  
26  
27  
28  
29  
30



Audition PADR : **MERINAT Jean-Daniel**

07.08.2020 / 0815

31

**Conclusion**

Avez-vous quelque chose à ajouter?

32 Non

33 Fin de l'audition : 0915


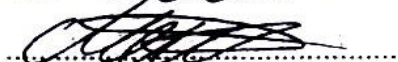
Lu et confirmé

Signature de la personne appelée à donner des renseignements

Signatures :

Directeur de l'audition :

Rédacteur du procès-verbal :

  
.....  
  
.....

